



— PATRIMOINE —

Votre intérêt est capital

## CHARTRE

Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

*360 000 familles font confiance aux 3 000 conseils en gestion de patrimoine agréés par la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine*

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

**EMD PATRIMOINE**  
Conseil en gestion de patrimoine  
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine  
SARL au capital de 130 000 €  
Immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 519 958 664  
Siège social : Place du téléphérique 05330 SERRE-CHEVALIER  
Bureaux : 2 Boulevard Gambetta 38000 GRENOBLE- 04 76 94 42 14  
45 rue Saint-Pèlerin 89000 AUXERRE – 03 86 51 01 12  
22 rue du Général Foy 75008 PARIS – 01 42 66 08 14  
[contact@emdpatrimoine.com](mailto:contact@emdpatrimoine.com)  
[www.emdpatrimoine.com](http://www.emdpatrimoine.com)

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 10058097 (consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

### Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers)
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.3413 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **néant**.

### Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : Swisslife, Axa, Aviva, Alptis, Entoria, April, Metlife, Générali, Cardif, Nortia, Apicil, Intencial, UAF Life Patrimoine, AG2R la Mondiale, Primonial, Malakoff Humanis, Unep. Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **néant**.

### Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI0501202100000002 délivrée par la **CCI de Hautes-Alpes**.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

## Courtage en opérations de banque et en services de paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **néant**.
- Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant**.
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : **Banque populaire, CIC, Société Générale, Alpheys Invest, NORTIA, Swiss Life Banque Privée, AXA banque, Banque de Savoie, BNP Paribas, Inocap, 123 Venture, Alto Invest. Liste Non exhaustive qui peut être envoyée sur simple demande.**
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

## Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

## Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

## Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Lilian DUPERRAY en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail : [contact@emdpatrimoine.com](mailto:contact@emdpatrimoine.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

## Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

## Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour le conseil en investissements financiers) : le médiateur de L'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (<https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

### **Autorités de tutelle**

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : l'AMF – Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : l'ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.  
En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

*Je soussigné(e)*

*atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.*

*Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_*

*Signature du client*

2, boulevard Gambetta - 38000 Grenoble - Tél : 04 76 94 42 14

[www.emdpatrimoine.com](http://www.emdpatrimoine.com)

Cabinet Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine et Conseiller en Investissement N° 10058